






Conditions Générales de Ventas

2024-2025

UCO Laval
Campus EC 53
25, rue du Mans
53000 LAVAL

uco@ucolaval.net
t. : 02 43 64 36 64
f. : 02 43 64 36 69

 www.laval.uco.net
 www.facebook.com/UCOLaval
 twitter.com/UCO_Laval

SIRET : 40888757800032 - RNE : 0530959 E - NDA : 52530086053



1. TABLE DES MATIÈRES

1. Table des matières	1
2. Présentation	2
3. Champ d'application	2
4. Objet	2
5. Modalités d'inscription	3
6. Rétractation et Annulation	4
6.1. Délai de rétractation pour l'étudiant	4
6.2. Annulation du fait de l'étudiant après le délai de rétractation	5
6.3. Annulation du fait de l'UCO	6
7. Tarifs	6
7.1. Avis d'imposition à fournir suivant les situations	7
7.2. Césure	8
7.3 Cas particuliers	8
7.4. Frais annexes	9
7.5. Révision de tarif	9
8. Réductions	9
8.1. Réduction famille	9
8.2. Réduction de l'enseignement Catholique	9
9. Modalités de règlement de la scolarité	9
9.1. Lors de l'inscription ou de la réinscription en ligne	9
9.2. Le solde de la scolarité :	10
10. Moyens de paiement de la scolarité	10
11. Défaut de paiement	11
12. Violation	11
13. Protection sociale et Responsabilité civile	12
14. Propriété intellectuelle et confidentialité	12
15. Protection des données à caractère personnel	12
16. Communication	12
17. Contentieux / Droit applicable / Attribution de compétence	13
18. Obligations	13
19. Glossaire	14
20. Formulaire de rétractation	15

2. PRÉSENTATION

L'UCO Laval – Association de Gestion UCO Laval un Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) dont le siège social est établi au 25, rue du Mans, 53000 Laval. C'est une association loi 1901 déclarée en Préfecture de la Mayenne le 12 avril 1996 sous le N°4389 et enregistrée sous le N°RNA W532002034 - N°SIREN : 408 887 578 000 32 – Code APE : 8542Z et un prestataire de formation continue enregistré sous le numéro de déclaration 52530086053 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

L'UCO Laval développe, propose et dispense des formations courtes ou longues, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Étudiant : toute personne physique résidant dans l'espace Schengen qui s'inscrit ou valide sa fiche d'inscription à une formation auprès de l'UCO Laval.
- CGV : Conditions Générales de vente détaillées ci-dessous.

3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions ne sont applicables que pour les étudiants en formation initiale (hors apprentissage), en reprise d'études non financées et pour les stagiaires de la formation professionnelle non intégralement financés par des organismes tiers

Elles ne sont pas applicables :

- Aux étudiants en apprentissage, en contrat de professionnalisation, en formation continue et stagiaires de la formation professionnelle dont le financement est intégralement pris en charge par un organisme tiers. Les CGV qui s'appliquent à cette catégorie d'étudiants sont celles liées au contrat ou à la convention de formation.
- Aux auditeurs libres

En cas de changement de régime, ce sont les CGV du présent régime qui s'appliquent.

L'utilisation du site implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales. Le contractant reconnaît que toute inscription réalisée sur le site constitue un contrat de vente à distance et reconnaît, à ce titre, avoir la capacité de la conduire.

4. OBJET

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les inscriptions concernant les formations diplômantes organisées par l'UCO Laval à l'exception des inscriptions d'étudiants ne provenant pas de l'espace

Schengen pour lesquels l'inscription se fait via le service du Recrutement international (<https://www.uco.fr/fr/etude-en-france/diplome-francais>).

L'inscription administrative permet d'accéder à l'inscription pédagogique d'un panel de cours propre à la formation choisie. La procédure d'inscription peut être adaptée selon la formation choisie, le niveau d'études que l'étudiant souhaite intégrer, le parcours ou la nationalité de l'étudiant. Les certifications non nécessaires à la validation du diplôme visé ne sont pas comprises. L'UCO Laval se réserve le droit de remplacer certains intervenants pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique en présentiel ou en distanciel. L'UCO Laval se réserve également le droit d'adapter, dans le respect des objectifs pédagogiques, le contenu et les moyens utilisés tels qu'initialement définis dans la maquette de formation.

Les présentes CGV concernent les frais de scolarité dus au titre de la formation. Ces tarifs ne comprennent pas le coût de l'acquisition de fournitures pédagogiques complémentaires telles que livres, abonnements, l'assurance responsabilité civile, les éventuels frais de virement ou de mandat...

Les présentes CGV ne concernent pas les services facultatifs suivants pouvant faire l'objet d'une facturation distincte de la part de l'UCO, notamment frais de photocopies au-delà du quota prévu, certifications non nécessaires à la validation du diplôme,...

L'inscription est annuelle et couvre l'année universitaire applicable à la formation concernée. Elle est à renouveler en début d'année universitaire suivante dans le cas d'une réinscription.

Lors de son inscription, l'étudiant ou son représentant légal est invité à accepter les présentes CG et le règlement intérieur. L'étudiant ou son représentant légal reconnaît avoir lu les présentes CG, les avoir entièrement lues, comprises et les accepter. L'étudiant ou son représentant légal accepte de fournir et de maintenir les informations le concernant exactes, à jour et complètes.

Les présentes CGV sont opposables à l'étudiant ou son représentant légal jusqu'à ce que de nouvelles CGV remplacent les présentes. L'UCO Laval se réserve le droit de modifier et/ou mettre à jour à tout moment sans préavis les présentes CGV.

L'étudiant reconnaît également que, préalablement à la validation de son inscription et des éléments de son dossier, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'UCO Laval, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'UCO Laval se réserve le droit de soumettre toute inscription à titre individuel à une phase de préinscription. L'inscription ne sera effective qu'après validation définitive par l'UCO Laval.

Pour valider son inscription ou sa réinscription, l'étudiant :

1. Se connecte à son portail étudiant.
2. Verse un acompte correspondant au 1^{er} versement à valoir sur les frais de scolarité.
3. Valide son inscription.
4. Renseigne les coordonnées de son garant financier, afin que celui-ci puisse signer électroniquement le contrat d'engagement financier.

┌ Un garant financier est obligatoire. Il s'engage au règlement des frais de scolarité et des frais annexes

5. Télèveuse l'ensemble des pièces demandées

La validation de l'inscription par l'étudiant vaut commande et implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales.

La date d'inscription est celle de la validation par l'étudiant de son inscription (ou réinscription) sur le site en ligne.

Lorsque l'inscription/réinscription est définitive, l'UCO délivre aux étudiants :

- Une carte d'étudiant qui permet de justifier du statut à l'université dans le cas d'une inscription (délivrée à la rentrée)
- Un sticker de l'année universitaire de référence à apposer sur la carte d'étudiant dans le cas d'une réinscription
- Un certificat de scolarité téléchargeable sur le portail étudiant

┌ En cas de perte de la carte d'étudiant, il sera demandé 10 euros pour sa réédition.

6. RÉTRACTATION ET ANNULATION

Tout inscrit dispose de la faculté de mettre fin de manière anticipée à sa formation, par lettre recommandée avec accusé de réception ou mail avec accusé de réception. Toute demande de cessation anticipée concernera la formation et les prestations annexes l'accompagnant, notamment l'accès à la bibliothèque... Dans tous les cas, l'étudiant doit restituer immédiatement la carte d'étudiant qui lui a été remise par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre récépissé du secrétariat de l'UCO Laval.

6.1. Délai de rétractation pour l'étudiant (14 jours)

- Dans le cas d'une inscription après candidature via Parcousup :
Si l'étudiant reçoit un avis positif d'un autre établissement postérieur à sa candidature à l'UCO Laval, l'annulation de son inscription à l'UCO Laval est recevable par demande expresse à l'UCO Laval sur justificatif de l'admission dans un autre établissement d'enseignement public ou privé. L'UCO Laval remboursera l'intégralité de l'acompte versé.
- Dans les autres cas :

L'étudiant dispose d'un délai de 14 jours calendaires, à compter de la date de validation d'inscription, pour se rétracter et renoncer à son inscription. Rappel : la date d'inscription est celle de la validation par l'étudiant de son inscription (ou réinscription) sur le portail de l'étudiant.

Le décompte du délai de 14 jours commence le lendemain de la validation de l'inscription. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Avant l'expiration du délai de rétractation, l'étudiant doit adresser à l'UCO Laval – 25 rue du Mans - 53000 LAVAL) le formulaire de rétractation présent en annexe ou la déclaration sur papier libre exprimant sa volonté de se rétracter (envoi sur papier libre avec RAR ou courriel adressé à comptabilite.ucolaval@uco.fr avec accusé de réception).

Effets du droit de rétractation :

L'UCO Laval rembourse la totalité des sommes versées par l'étudiant au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle l'UCO Laval a été informée de la décision de rétractation de l'étudiant (passé ce délai, la somme est majorée de plein droit de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à soixante jours et de 50 % ultérieurement). Les frais d'étude du dossier de candidature que l'étudiant a pu verser sont conservés par l'UCO Laval.

6.2. Annulation du fait de l'étudiant après le délai de rétractation (au-delà de 14 jours)

L'annulation avant le premier octobre est de droit pour une inscription dans un autre établissement. L'étudiant doit communiquer un justificatif à l'UCO Laval pour prouver l'un des événements suivants :

- Réussite à un concours,
- Admission dans un autre établissement pour lequel l'étudiant était sur une liste complémentaire,
- Admission dans un établissement à l'étranger.

Dans les autres cas, les modalités d'annulation et de remboursement sont les suivantes :

Situations	Conditions de délai ¹	Éléments de calcul
Rétractation	Dans les 14 jours de l'inscription à la date du courrier	Remboursement en totalité dans les 14 jours suivant la réception de l'avis de rétractation par l'Université Catholique de l'Ouest
L'étudiant a choisi d'accepter une autre formation dans Parcoursup	Sur justificatif de l'admission dans un autre établissement d'enseignement, jusqu'à la date de clôture de la phase complémentaire	Remboursement de la totalité des sommes versées
Annulation	Jusqu'au 15 septembre de l'année universitaire concernée	Acompte conservé Remboursement de 100% des frais de scolarité et complémentaires versés

¹ A la date de réception du mail indiquant la décision d'annulation

Annulation	Du 16 septembre au 30 septembre	Acompte conservé + 12.5% des frais de formation ²
Annulation	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre	Acompte conservé + 25% des frais de formation
Annulation	Du 1 ^{er} décembre au 31 décembre	Acompte et frais complémentaires conservés + 50% des frais de formation
Annulation	Du 1 ^{er} janvier au 31 janvier	Acompte et frais complémentaires conservés + 62.5% des frais de formation
Annulation	Du 1 ^{er} février au 30 mars	Acompte et frais complémentaires conservés + 75% des frais de formation
Annulation	Du 1 ^{er} avril au 30 juin	Acompte et frais complémentaires conservés + 100% des frais de formation

Dans tous les cas, les frais d'étude du dossier de candidature que l'étudiant a pu verser sont conservés par l'UCO Laval.

Frais complémentaires

Dans le cas d'une annulation après le 30 novembre de l'année en cours, les frais annexes sont conservés :

- Droits d'inscription reversés à une Université de convention

6.3. Annulation du fait de l'UCO Laval

L'UCO Laval se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, l'étudiant ayant accepté la proposition d'admission de la formation annulée ou reportée, est prévenu dans les meilleurs délais et les frais engagés pour cette formation spécifiquement sont intégralement remboursés y compris les frais de dossier.

Une exclusion prononcée dans le cadre de l'application du règlement intérieur vaut annulation de fait de la formation aux torts exclusifs de l'inscrit. L'UCO Laval se réserve alors le droit de conserver les frais de scolarité de tout semestre commencé.

7. TARIFS

² Frais de formation = Frais de scolarité moins l'acompte

Pour calculer les frais de formation, se référer au site internet de l'UCO Laval à l'adresse suivante : laval.uco.fr

Un devis vous est communiqué lors de l'inscription, les frais de scolarité dus sont ceux indiqués sur la facture, calculés après vérification de l'ensemble des pièces justificatives.

L'activité de l'UCO Laval n'étant pas soumise à la TVA, les tarifs sont établis en euros et nets de taxe.

7.1. Avis d'imposition à fournir suivant les situations :

L'UCO Laval est une association loi 1901 à but non lucratif déclarée d'utilité publique. Dans un souci de solidarité active, l'UCO Laval pratique pour un grand nombre de ses formations un système de frais de scolarité raisonné et modulé en fonction des ressources de leur foyer fiscal de rattachement.

Ainsi, l'avis d'imposition de la famille de l'année de référence (N-2) dans son intégralité est demandé pour le calcul du quotient familial propre à l'UCO Laval.

$$\text{Quotient familial UCO} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence 2022 sur l'avis d'imposition 2023}}{\text{Nombre de parts imposables}}$$

A défaut de transmission à l'UCO Laval d'un document attestant du revenu familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Les articles 203 et 371-2 du code civil précisent l'obligation d'entretien (financement obligatoire) et d'éducation des enfants, cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.

- **Pour un étudiant déclaré fiscalement seul** et percevant une pension alimentaire, les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal de la famille (ou du ou des parents qui verse(nt) la pension), cumulés à ceux de l'étudiant. L'étudiant doit communiquer tous les avis d'imposition selon la situation.

- **Pour les étudiants dont les parents ne sont pas mariés ou sont pacsés**, ayant des avis d'imposition séparés et vivant à la même adresse, les revenus pris en compte sont ceux des deux parents. L'étudiant doit communiquer les deux avis d'imposition.

- **Pour les étudiants dont les parents sont divorcés ou séparés :**
✓ *Si l'enfant est en garde alternée* : les revenus pris en compte sont ceux des deux parents. L'étudiant doit communiquer les deux avis d'imposition.

✓ *Si l'enfant est en garde exclusive* : les revenus pris en compte sont ceux du parent en charge du rattachement fiscal de l'étudiant. L'étudiant doit communiquer l'avis d'imposition de son foyer fiscal de rattachement avec ce parent.

- **Pour les étudiants en situation d'autonomie avérée**, les revenus pris en compte sont uniquement ceux de l'étudiant et ces étudiants sont leurs propres garants. Pour être dans cette catégorie, les étudiants doivent répondre aux 3 critères ci-dessous :
 - o Avoir une déclaration fiscale indépendante de celles des parents ;
 - o Bénéficier d'un revenu correspondant à 50% du SMIC brut annuel (sans la pension alimentaire des parents)
 - o Habiter un domicile différent de celui des parents.

Les étudiants de 26 ans et plus répondant au premier et au dernier critère depuis au moins trois ans n'ont pas besoin que leurs revenus correspondent à 50% du SMIC brut annuel pour être considéré indépendant financièrement.

- **Pour les étudiants français venant de Nouvelle Calédonie**, L'étudiant doit communiquer l'avis d'imposition et l'UCO Laval effectue la conversion en euros.

- **Pour les étudiants dont les parents travaillent et habitent dans les TOM (Antilles Anglophones, Wallis et Futuna ...)** : L'étudiant doit communiquer l'avis d'imposition et une attestation sur l'honneur du nombre de parts fiscales. L'UCO Laval effectue la conversion en euros.

7.2. Césure

Dans le cadre d'une césure réalisée à la demande de l'étudiant et acceptée par l'UCO Laval, un forfait unique est facturé ; il englobe les frais de convention et les frais administratifs.

- Césure pour une année : 600 euros
- Césure pour un semestre : 300 euros

7.3. Cas particuliers

Cas des étudiants ajournés autorisés à continuer :

Un étudiant qui, bien que n'ayant pas validé son année, est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure est facturé sur l'année la plus haute.

Cas des redoublants :

Les étudiants redoublants sont facturés selon la formule suivante :

$$\text{Frais de scolarité} = \text{acompte} + [(\text{Frais de scolarité à } 100 \% - \text{acompte}) \times \text{nbre ECTS} / 60]$$

C-a-d que :

- « Frais de scolarité » représente le montant des frais de scolarité que l'étudiant aurait à payer pour une année complète, déduction faite des éventuelles réductions prévues au cas général.
- « Nbre ECTS » représente le nombre d'ECTS qui reste à valider à l'étudiant redoublant. Ce nombre devant être confirmant par les services administratifs du campus.

A ce montant, s'ajoutent les potentiels frais complémentaires.

7.4. Frais annexes

Selon la situation, des frais annexes sont facturés (assurance facultative, droits d'inscription reversés à une université de convention).

7.5. Révision de tarifs

À l'UCO Laval, la révision des frais de scolarité est possible dans les 3 mois suivant l'inscription et au plus tard le 31 décembre de l'année universitaire en cours, sur présentation de justificatif(s) et d'un courrier explicatif. Au-delà de cette date, aucune régularisation ne pourra donc être effectuée.

8. RÉDUCTIONS

8.1. Réduction famille

Dans le cas où plusieurs membres d'une même famille (y compris les familles recomposées) sont inscrits à l'UCO Laval, Angers et Nantes ou à l'IFEPSA durant la même année universitaire, l'UCO Laval accorde une réduction sur présentation des livrets de famille et avis d'impositions, selon les modalités suivantes :

- - Pour 2 membres inscrits : réduction de 5% des frais de scolarité par inscription
- - Pour 3 membres ou plus : réduction de 8% des frais de scolarité par inscription

L'étudiant doit joindre à son dossier d'inscription, un courrier mentionnant pour chaque membre : le n° étudiant UCO, le nom et le prénom.

8.2. Réduction de l'enseignement Catholique

Pour les étudiants dont un des parents est salarié dans l'enseignement Catholique, une remise de 10% sera accordée sur le montant des frais de scolarité. L'étudiant doit communiquer une attestation de l'employeur du parent concerné avec son dossier d'inscription. Étant ici précisé que dans le cas où l'étudiant bénéficie déjà d'une réduction famille, cette remise de 10 % s'applique sur le restant dû.

9. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

9.1. Lors de l'inscription ou de la réinscription en ligne

Le 1^{er} versement à valoir sur la scolarité (acompte) est indiqué lors de l'inscription ou de la réinscription en ligne. Il est variable selon la formation choisie.

9.2. Le solde de la scolarité

Le règlement de la scolarité s'effectue selon l'échéancier convenu et communiqué en phase d'inscription et confirmée lors de la facturation.

Si l'étudiant a choisi de payer sa scolarité par prélèvement automatique, en cas de modification de coordonnées bancaires, il devra en informer le service comptabilité de l'UCO Laval avant le 25 du mois précédent en transmettant le nouveau RIB et le mandat SEPA complété et signé du nouveau compte à prélever.

10. MOYENS DE PAIEMENT DE LA SCOLARITÉ

1) Prélèvement automatique le 15 du mois : option par défaut

- 1 fois (septembre)
- 9 fois (septembre à mai)

L'UCO Laval émet l'appel de fonds sans intervention de votre part. Cette modalité requiert la signature d'un mandat d'autorisation de prélèvement automatique généré lors de l'inscription.

┌ Le numéro d'étudiant figure sur la facture de frais de scolarité.

2) Virement bancaire manuel, le 15 de chaque mois :

- En 1 fois (septembre)
- En 9 fois (septembre à mai)

Dans ce cas, il vous appartient d'effectuer mensuellement les opérations auprès de votre banque en indiquant lors de l'opération : Numéro de l'étudiant – Nom de l'étudiant

Coordonnées bancaires de l'UCO Laval : IBAN : FR76 1548 9047 6300 0640 5594 034
BIC : CMCIFR2A

3) Chèque bancaire :

- En 1 fois (septembre)
- En 9 fois (septembre à mai)

Dans ce cas, il vous appartient d'établir mensuellement un chèque et de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Université Catholique de l'Ouest – Laval
25, rue du Mans - 53000 LAVAL

Le chèque doit être établi à l'ordre de l'UCO Laval en mentionnant au verso : Numéro de l'étudiant – Nom de l'étudiant

Le numéro d'étudiant figure sur la facture de frais de scolarité et sur la carte d'étudiant

11. DÉFAUT DE PAIEMENT

Conformément aux articles D612-1 à D612-4 du code de l'Éducation, l'inscription est le préalable nécessaire au cursus d'enseignement et celle-ci est notamment soumise au paiement des frais de scolarité ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires.

En cas de défaut de paiement total ou partiel constaté à l'issue d'un délai d'un mois après une mise en demeure (effectuée après deux relances infructueuses), les sommes dues deviennent immédiatement exigibles. L'UCO Laval se réserve le droit de procéder au recouvrement forcé des sommes dues.

En cas de défaut ou de retard de paiement des frais de scolarité et frais annexes, l'étudiant pourra se voir refuser :

- L'accès au cours de l'UCO Laval
- L'accès aux services en ligne de l'UCO
- La délivrance de son diplôme : la remise du diplôme sanctionnant les résultats obtenus suite à l'enseignement dispensé par l'UCO Laval, sous réserve d'une inscription régulière
- La réinscription les années suivantes à l'UCO Laval ou l'une de ses composantes
- Le transfert de son dossier universitaire
- La transmission de son relevé de note.

12. VIOLATION

Toute violation des présentes CGV ou tout non-respect sanctionné par une mesure disciplinaire du règlement intérieur de l'un des campus UCO lors de l'année universitaire en cours ou lors des cinq années précédentes, autorise l'UCO Laval à refuser l'accès immédiat ou pour l'avenir, à l'auteur de la violation considérée, à l'ensemble des services proposés par l'UCO Laval et à mettre un terme à la relation contractuelle, sans préjudice des indemnités qui pourraient être réclamées à l'auteur de ladite violation.

Il est notamment strictement interdit de fournir des informations inexactes ou erronées sur sa situation lors de l'inscription ou ultérieurement. Et plus généralement est interdit tout manquement aux présentes conditions générales, notamment en cas d'impayé non régularisé malgré une mise en demeure préalable de payer.

13. PROTECTION SOCIALE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Pendant toute la durée de la formation, l'étudiant s'engage à être garanti par une assurance "responsabilité civile". L'UCO Laval ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

L'étudiant s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'UCO Laval, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

L'UCO Laval s'engage à considérer comme confidentielles, les informations communiquées par un tiers dans le cadre de la formation et à ne pas les divulguer sans son autorisation expresse et préalable.

15. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'UCO Laval s'engage à ce que les données personnelles des étudiants soient collectées et traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, s'inscrivant dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

La politique relative aux données personnelles est détaillée au sein de la politique de confidentialité disponible dans les mentions légales du site www.lavaluco.fr

L'étudiant inscrit ou son représentant légal est seul responsable de l'intégralité, l'exactitude et la qualité des données qu'il fournit.

16. COMMUNICATION

L'étudiant accepte d'être cité par l'UCO Laval comme étudiant de ses formations, aux frais de l'UCO Laval.

Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article relatif à la protection des données à caractère personnel des présentes conditions, l'UCO Laval pourra mentionner avec l'accord exprès de l'étudiant ou de son représentant légal, le nom de celui-ci et l'objet du contrat dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de ses autres étudiants, notamment sur son site internet, ou à l'occasion d'entretiens avec des tiers.

L'étudiant dispose du droit de retirer son consentement à tout moment, d'exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement.

Toute donnée gérée au sein du système d'information de l'UCO Laval est réputée professionnelle à l'exclusion des données explicitement désignées par l'étudiant et/ou son représentant légal comme relevant de sa vie privée : communications au personnel de l'UCO Laval, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

17. CONTENTIEUX / DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Toute réclamation relative à la formation dispensée devra être adressée à l'UCO Laval. L'étudiant et l'UCO Laval s'efforceront de rechercher une solution amiable.

Si le désaccord persiste, l'étudiant a la possibilité de saisir par écrit le médiateur de l'académie de Nantes (à l'adresse suivante : Rectorat 4 rue de la Houssinière - B.P 72616 - 44326 Nantes cedex 3 ou par mail : mediateur@ac-nantes.fr), lequel garantit un traitement équitable du dossier.

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au Tribunal compétent dont dépend Laval.

La responsabilité de l'UCO Laval vis-à-vis de l'étudiant ne saurait excéder en totalité le montant payé par l'étudiant à l'UCO Laval au titre des présentes conditions, ce que l'étudiant ou son représentant légal accepte.

18. OBLIGATIONS

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'étudiant ainsi que de celles l'UCO Laval.

L'UCO Laval se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date d'inscription par l'étudiant. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre l'UCO Laval et l'étudiant.

Les présentes Conditions Générales de l'UCO Laval sont disponibles sur le site : www.ucolaval.net dans la rubrique Admission de chaque formation.

19. GLOSSAIRE

Etudiant	Toute personne physique résidant dans l'espace Schengen qui s'inscrit ou valide sa fiche d'inscription à une formation auprès de l'UCO Laval
Formation diplômante	Formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an
Frais de scolarité	Frais engagés lors de l'inscription administrative à une formation diplômante pour laquelle l'étudiant n'est pas intégralement financé par un organisme externe.
Frais annexes	– Droits d'inscription ou frais de gestion reversés à une université de Convention (<i>dans certains cas les étudiants boursiers sont exonérés</i>)
Frais de dossier	Frais d'étude du dossier de candidature appliqués pour toute candidature à une année de formation (hors Post-bac) pour les étudiants n'ayant jamais été scolarisés à l'UCO). Ils ne sont pas remboursables et sont conservés par l'UCO sauf si la formation à laquelle ils se rapportent est annulée ou reportée par l'UCO.

20. FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À adresser en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel à uco@ucolaval.net

Identifiant UCO - nom et prénom

UCO - LAVAL

25 rue du Mans

53000 LAVAL

À ..., le ...

<p>Madame, Monsieur, Je vous notifie par la présente la rétractation de l'inscription relative à : Nom de l'étudiant concerné : Année universitaire : 20.... / 20.... Formation concernée : Date d'inscription : / / 20.... J'ai bien pris note que cette rétractation entraîne un renoncement définitif à cette inscription pour l'année 20.... / 20....</p>
<p>A, le</p> <p>Signature :</p>